

RÈGLEMENT INSCRIPTIONS DES FILMS / FESTIVAL DU FILM COURT FRANCOPHONE 2012

ARTICLE 1. Dates et lieux

Le 12^{ème} Festival du Film Court Francophone se déroulera à Vaulx-en-Velin (Rhône-Alpes), au cinéma Les Amphis, **du samedi 14 janvier 2012 au samedi 21 janvier 2012.**

ARTICLE 2. Conditions d'admission pour la compétition

Le festival est ouvert aux films courts qu'ils soient de fictions, documentaires ou animations, **réalisés après le 31 août 2010** et projetés sur support **35mm ou vidéo** (BETA NUM ou BETA SP). La durée d'un film ne doit excéder **30 min.**

Les films doivent être dialogués et non muets (une bande son uniquement sera considérée comme sans dialogue).

ARTICLE 3. Espace Francophone

Le Festival accepte les films réalisés dans un pays de l'espace francophone* ou dont le pays de production* fait partie de l'espace francophone. Ces films doivent être en français ou en langue originale sous-titrés en français.

* Pays de production : *Albanie, Algérie, Andorre, Arménie, Belgique, Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Centrafrique, Chypre, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Egypte, Macédoine, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Haïti, Laos, Liban, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Moldavie, Monaco, Niger, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie, Vanuatu, Vietnam.*

ARTICLE 4. Programmation

Le Festival du Film Court Francophone propose 8 programmes en compétition (4 compétitions officielles et 4 compétitions scolaires et jeune public).

Cette année le pays à l'honneur est la Roumanie. Les films acceptés pour ce programme ne doivent pas obligatoirement avoir été réalisés après le 31 août 2010.

ARTICLE 5. Inscriptions des films

L'inscription au festival se fait via le site de la plateforme du court-métrage : http://www.le-court.com/films_platform

La réception des films, de leur fiche d'inscription et du règlement se fera à **partir du 25 avril 2011 et prendra fin le 25 août 2011.** Au delà de cette date les films inscrits et/ou réceptionnés ne seront plus visionnés.

ARTICLE 6. Sélection

La sélection se déroulera exclusivement sur support **DVD.** Il est possible pour un réalisateur de présenter plusieurs films, cependant un seul sera retenu. Le DVD du film devra être envoyé avec **la fiche d'inscription et le règlement dûment signés** à :

**Festival du Film Court Francophone
Espace Carco
20 Rue Robert Desnos
69120 Vaulx-en-Velin**

Les ayants-droits seront informés des décisions du comité de sélection, par mail, à partir du 15 septembre 2011.

ARTICLE 7. Expédition des copies

Le festival devra accuser réception des supports de projection (35mm ou Beta) en date du **jeudi 5 janvier 2012** dernier délai. Les copies doivent être envoyées à l'adresse suivante :

**Cinéma Les Amphis
Festival du Film Court Francophone
Rue Pierre Cot
69120 Vaulx-en-Velin**

Les films sélectionnés peuvent être déposés à l'Agence du court métrage avant le **lundi 2 janvier 2012** dernier délai.

**Agence du Court Métrage
2 rue Tocqueville
75017 Paris - FRANCE**

Pour les pays étrangers CEE et hors CEE, les copies de projection doivent être expédiées en admission temporaire **par transporteur** à l'adresse du festival mentionnée dans cet article.

ARTICLE 8. Diffusion des films

Tout réalisateur ou producteur ayant inscrit un film sera tenu pour responsable de la mise à disposition d'une copie du film lors du festival en cas de sélection. **Aucun retrait de film après annonce de sa sélection ne sera accepté.**

ARTICLE 9. Transport & Assurance

Tout envoi de film sélectionné est à la charge de l'ayant-droit. Le retour des copies quant à lui, est pris en charge par le festival. Le festival s'engage à souscrire une assurance qui garantit les copies entre leurs réceptions et leurs retours. Il assure les films contre toute détérioration accidentelle ou perte. Le festival n'accepte de ce fait, que les copies en parfait état de projection.

ARTICLE 10. Jurys

Le Jury Officiel sera composé de professionnels du cinéma. Les jurys Jeunes et Adultes seront composés quant à eux d'amateurs du court-métrage.

ARTICLE 11. Prix

Les prix seront décernés (toutes catégories confondues) aux films primés, en espèces ou matériel, et seront attribués aux réalisateurs. Les décisions du jury seront sans appel.

- ◆ *Grand prix du Festival*
- ◆ *Prix Spécial du Jury*
- ◆ *Prix du Meilleur Scénario*
- ◆ *Coup de cœur du jury*
- ◆ *Prix de la Presse*
- ◆ *Prix de la Francophonie*
- ◆ *Prix G.R.A.C.*
- ◆ *Prix du Public*
- ◆ *Prix Jury Jeunes*
- ◆ *Prix lycée*
- ◆ *Prix collège*
- ◆ *Prix enfance*

ARTICLE 12. Communication & Presse

En cas de sélection, le festival se réserve le droit de présenter un extrait aux télévisions locales, nationales et internationales, n'excédant pas 10% de la durée totale de l'œuvre. Le festival se réserve également le droit d'utiliser les extraits du film pour sa bande annonce officielle.

De plus, des photographies des films pourront être utilisées à des fins de promotion (presse écrite, Internet).

ARTICLE 13. Droits d'auteur

La demande d'inscription en vue de la participation à la 12^{ème} édition du Festival du Film Court Francophone implique l'acceptation des présentes conditions. De plus, il appartient aux réalisateurs d'être en conformité avec les règlements de la Sacem.

ARTICLE 14. Dérogations & Litiges

Le comité d'organisation est seul habilité à régler les points non prévus au règlement et à accorder des dérogations. La participation au festival implique l'**acceptation sans réserve des termes du présent règlement.** Toute contestation relative à son application et interprétation sera soumise aux tribunaux compétents de Lyon, la loi applicable étant la loi française.

ARTICLE 15. Annulation

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler le festival, en cas de problème majeur indépendant de sa volonté.

Signature de l'ayant-droit :